

Interpellation de Mme De Brouwer : Lasergame dans une réserve naturelle, classée Natura 2000.

Mme De Brouwer attire l'attention des membres du Conseil communal sur une activité de greenwashing lancée à Uccle. En effet, le Roseau, club de tennis et de fitness, se définit sur sa page internet comme « votre club dans la réserve naturelle du Kinsendael ». Il annonce également « un Lasergame Parc d'extérieur pour vivre un nouveau sport d'aventure au grand air ». Rapprochant ces deux phrases, Mme De Brouwer se demande ce qu'il adviendrait de cette réserve naturelle classée Natura 2000 si on y laisse libre cours à un Lasergame.

Le Lasergame, organisé par le Roseau depuis 2010, a d'abord eu lieu sur le terrain de football. Puis, il a été déplacé dans les sous-bois jouxtant le terrain, sans qu'une demande n'ait été introduite auprès des services de l'Urbanisme. On pourrait croire que cette zone, qui ne fait pas partie du Kinsendael, n'est pas une zone Natura 2000. Pour Mme De Brouwer, une telle allégation est fautive. Cette frontière de zone naturelle protégée ne coïncide pas avec la frontière du Kinsendael.

En effet, ces sous-bois figurent précisément en ZVHB (zone verte à haute valeur biologique), selon les indications du PRAS (Plan régional d'affectation des sols), mais sont aussi intégrés au site Natura 2000 du Kinsendael, qui a été désigné comme tel, officiellement, en septembre 2015.

Mme De Brouwer rappelle qu'en 2006, le club avait déjà placé une bulle de tennis à côté du Kinsendael sans la moindre autorisation, qu'aucune autorisation n'a été demandée pour déplacer le terrain de Lasergame, qu'une plainte a été déposée par plusieurs associations de défense de la nature d'Uccle et de Bruxelles et que par conséquent, les services régionaux de la Ministre de l'Environnement sont informés.

Dès lors, Mme De Brouwer souhaite poser les questions suivantes. Quels ont été les contacts entre la commune et le club Le Roseau à propos du Lasergame ? Quels ont été et quels seront les contacts de la commune à ce propos avec, d'une part, les associations de défense de la nature qui ont déposé plainte et, d'autre part, les instances régionales ? Que comptent faire le Collège et l'administration communale pour mettre fin à cette situation illégale ?

La nature, sa richesse et ses ressources, qui se détériorent toujours plus suite à l'extension de l'activité humaine, ne sont pas un terrain de jeu.

M. le Président répond qu'une demande de permis a été introduite pour le Lasergame et qu'elle a été soumise à enquête publique. Il s'agit d'un dossier qui remonte à deux ou trois ans. Cette demande s'inscrivait dans un cadre plus large, puisqu'elle portait sur des éléments tels que la terrasse du club mais aussi sur l'installation d'infrastructures légères (planches en bois) pour l'organisation d'activités de type Lasergame dans le sous-bois. Cependant, la réserve naturelle du Kinsendael n'est pas impliquée car les terrains considérés sont la propriété du club Le Roseau. La publicité diffusée à ce sujet s'avère donc inexacte. Quoi qu'il en soit, la commune n'était pas favorable à cette demande, qui a néanmoins abouti à la délivrance d'un permis de la part de la Région.

Toutefois, vu que les éléments évoqués par Mme De Brouwer dans son interpellation semblent attester un déplacement du Lasergame, les services communaux vérifieront si les différentes activités sont organisées conformément aux dispositions prévues dans le permis délivré.